

CONCOURS PHOTO

Ouvert du 1 février au 30 mars 2026

- 1- Participation **gratuite et ouverte à toute personne majeure.**
- 2- Les inscriptions et les dépôts seront réalisés du **1 février au 30 mars 2026 minuit.**
- 3- **3 photos maximum par thème** et par participant, soit 12 photos maximum.
- 4- Format **jpeg uniquement** - Taille maximale du fichier 7 Mo, grande longueur 3000 pixels maximum. **Format uniquement paysage 3/2** pas de format panoramique. Le fichier Brut Haute Définition (équivalent Raw) vous sera demandé en cas de sélection.
- 5- Envoyez les photos, **par thème séparément**, par mail à :

concoursphoto@festivalphotomaiche.fr
- 6- Les photos des 3 premiers de chaque catégorie, les coups de cœurs et les prix du public seront exposés en **format paysage** 120 x 80 cm à l'exposition permanente dans le parc du château du Désert à Maîche.
- 7- Les premiers de chaque catégorie gagneront un bon d'achat de 200 euros chez IPLN, et les second un bon d'achat de 50 euros chez IPLN.
- 8- Nous vous invitons à prendre connaissance du règlement complet du concours 2026 de Focus Nature Haut Doubs ci-après.

THEMES DU CONCOURS PHOTO 2026

1 - Animaux sauvages : Immortalisez la vie sauvage à travers l'objectif en capturant des moments uniques mettant en scène des animaux sauvages, qu'il s'agisse de mammifères ou d'oiseaux évoluant dans leur habitat naturel. Le lieu et la zone géographique de la prise de vue sont libres.

2 - Paysages du monde : Faites-nous ressentir la magie d'un paysage en jouant avec les lumières et les ambiances offertes par la nature pour sublimer le lieu. Pas de limite géographique : faites-nous voyager !

3 – Proxi et macro faune : Plongez-nous dans le monde fascinant des insectes et autres petits animaux et mettez-les en valeur.

4 – Le monde végétal : Faites-nous découvrir le monde fabuleux des plantes et autres champignons sauvages et mettez en lumière la beauté de ce monde silencieux.

PRÉCISIONS POUR L'ENVOI DE VOS PHOTOS

UNIQUEMENT PAR MAIL à l'adresse :
concoursphoto@festivalphotomaiche.fr

Envoyez vos photos par thème, soit **3 photos maximum par envoi**.
Pas de signature sur les photos, ni de cadre. 3000 pixel maximum pour le grand côté et 7 Mo par photo, soit 21 Mo maximum par mail.

Format paysage 3/2 uniquement.

Nomination des fichiers :

Renommer vos fichiers avant le transfert par mail de cette façon :

Thème -NOM-Prénom-n° (Exemple : 1° Photo : animaux-DUPONT-Jean-1)

Intitulés des 4 thèmes : animaux, paysage, proxi, végétal

Indiquez dans votre mail : le thème, votre nom, prénom, adresse et téléphone en cas de besoin. Nous répondrons par retour de mail que nous avons bien reçu et enregistré vos photographies. Si vous n'avez pas de réponse sous 7 jours, merci de nous le signaler par mail à l'adresse :
festivalphotomaiche@yahoo.com

RÈGLEMENT COMPLET DU CONCOURS 2026 DE FOCUS NATURE HAUT DOUBS

En participant à ce concours, le photographe déclare accepter et respecter sans réserve le présent règlement.

Article 1 : ORGANISATION

L'association Focus Nature Haut-Doubs organise un concours de photographies numériques dans le cadre de son festival photo "De Maîche avec la nature" qui se déroulera du 4 au 6 septembre 2026 à Maîche.

Article 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne majeure, à l'exclusion des membres de l'association Focus Nature Haut-Doubs et des autres membres du jury. Ainsi qu'aux personnes de leur famille respective. Ce concours a pour but de montrer des photographies respectant les thèmes du concours :

1 - Animaux sauvages : Immortalisez la vie sauvage à travers l'objectif en capturant des moments uniques mettant en scène des animaux sauvages, qu'il s'agisse de mammifères ou d'oiseaux évoluant dans leur habitat naturel. Le lieu et la zone géographique de la prise de vue sont libres.

2 - Paysages du monde : Faites-nous ressentir la magie d'un paysage en jouant avec les lumières et les ambiances offertes par la nature pour sublimer le lieu. Pas de limite géographique : faites-nous voyager !

3 – Proxi et macro faune : Plongez-nous dans le monde fascinant des insectes et autres petits animaux et mettez-les en valeur.

4 – Le monde végétal : Faites-nous découvrir le monde fabuleux des plantes et autres champignons sauvages et mettez en lumière la beauté de ce monde silencieux.

En participant à ce concours, l'auteur d'une œuvre présentée s'engage à :

- En être l'auteur et détenir les droits et les autorisations de diffusion sur son contenu.
- Manifester un intérêt pour l'environnement et justifier un comportement respectueux ne portant atteinte ni aux espèces vivantes, ni aux milieux naturels.
- Il est interdit aux participants de soumettre des images qui : *ont été prises à l'aide d'un appât vivant. * dépeignent des animaux de ferme, des animaux de compagnie, et/ou des plantes cultivées *dépeignent des animaux en captivité ou immobilisés, des modèles animaux et/ou tout autre animal exploité dans un but lucratif, sauf si l'objet est d'attirer l'attention sur le traitement des animaux par une tierce partie.
- Respecter toutes les réglementations en vigueur dans le pays et le lieu de prise de vue. Le jury accepte toute œuvre artistique utilisant différentes techniques photographiques pour sa conception, mais sans excès. Le recadrage est autorisé sans limite en respectant le ratio 3/2 en format paysage. Sont autorisés avec modération : l'amélioration de la luminosité, du contraste ou de la couleur, le redressement, la correction des défauts optiques, le traitement noir et blanc, la retouche localisée. En cas de doute l'association Focus Nature Haut-Doubs se réserve le droit de demander un document complémentaire (RAW, Image de la même série...)

Article 3 : INSCRIPTIONS ET DATE LIMITE DE DÉPÔT

Les inscriptions et les dépôts seront réalisés du 1^{er} février au 30 mars 2026 minuit.

Article 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

12 photographies par personne, soit 3 photos maximum par thème.

PAS DE SIGNATURE SUR LES PHOTOS NI DE CADRE.

En cas de sélection, le jury n'en retiendra qu'une seule œuvre par participant et par thème.

Chaque participant déposera un fichier au format jpeg, format paysage 3/2. Le recadrage est autorisé sans obligation de respecter le ratio original. Taille maximale de 7 Mo, et de 3000 pixels pour le plus grand côté, à l'adresse suivante : concoursphoto@festivalphotomaiche.fr

Nom des fichiers :

Renommer vos fichiers avant le transfert par mail de cette façon :

Thème -NOM-Prénom-n°x,

Exemple :

1° Photo : animaux-DUPONT-Jean-1

2° Photo : animaux-DUPONT-Jean-2

3° Photo : animaux-DUPONT-Jean-3

Intitulés des 5 thèmes : animaux, paysage, proxi, végétal

Une autre présentation du style "72345JRC.jpg" entraîne l'annulation de votre inscription,

A l'issue d'une présélection réalisée par les Organisateurs chaque participant sera invité à déposer sur demande de l'organisateur, le fichier original en haute définition RAW (CR2, .NEF, .ORF, etc.). Les photographes primés ou sélectionnés devront fournir un fichier conforme à l'œuvre présentée lors de l'inscription. Si vos photos sont surveillées par un organisme de droit d'auteur de vos images, vous devez faire le nécessaire pour le prévenir, et nous remettre s'il y a lieu une licence nous accordant le droit d'utilisation sans contrepartie.

Le jury final sera composé de membres de l'association Focus Nature Haut Doubs, d'élus de la ville de Maîche et de ses présidents Teddy et Didier Bracard. Sa composition pourra varier en cas de désistement.

Il se réunira pour sélectionner les photos gagnantes. Le jury se réserve le droit d'annuler une œuvre en cas de non-fourniture des éléments demandés, de tromperie manifeste ou du non-respect du règlement.

Article 5 : REMISE DES PRIX

Les lauréats seront prévenus par mail à l'adresse mail donnée lors de l'inscription. L'information sera diffusée sur les réseaux sociaux. Les participants seront invités à découvrir les résultats sur le site internet du

festival : [https:// festivalphotomaiche.fr/](https://festivalphotomaiche.fr/) ou les pages Facebook et Instagram du festival.

Les partenaires du concours 2026 : IPLN (Images Photo Lyon Numérique) de Lyon, la municipalité de Maîche, et focus nature Haut-Doubs offriront : un bon d'achat de 200 euros chez IPLN pour les premiers de chaque thème, et de 50 euros pour les second de chaque thème. Les photos lauréates, coup de cœur etc.. seront exposées à l'exposition permanente dans le parc du Château du Désert à Maîche, et diffusées sur les réseaux voir la presse.

Article 6 : DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

6-1 Droit de propriété intellectuelle de l'auteur de la photographie : L'auteur d'une photographie envoyée au concours autorise l'association Focus Nature Haut-Doubs à reproduire et à diffuser l'œuvre dans le seul cadre de la promotion du concours et de son festival photo "De Maîche avec la nature » actuel et futurs sur son site internet, dans la presse écrite ou numérique et sur ses pages Facebook et Instagram, ainsi que son affichage à l'exposition permanente au parc du château du désert à Maîche (avec mention du nom du photographe). Pour les photos de l'exposition permanente, à la fin de celle-ci, les photos pourront être revendues au profit du festival ou d'association ou prêtées à des tiers. Aucune autre utilisation ne sera faite sans l'accord préalable et écrit du photographe. Aucune cession ne sera réalisée au profit de tiers quelconque.

6-2 La participation à ce concours ne peut donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

6-3 Si le participant entend renoncer à sa participation au concours, il appartient à l'auteur d'informer les organisateurs dans un délai de 10 jours après la date de clôture du concours soit le 30 mars, afin que leurs œuvres soient retirées de la sélection. Ce retrait d'une œuvre ne pourra intervenir après l'impression (1^o juin 2026).

Article 8 : TRAITEMENT DES IMAGES APRÈS CONCOURS

Les fichiers des images n'ayant pas été sélectionnées seront effacés après la clôture de la compétition.

Article 9 : QUESTION SUR L'ORGANISATION DU CONCOURS

Pour toute information, écrire à : festivalphotomaiche@yahoo.com ; merci de comprendre qu'il nous est vraiment impossible de répondre à vos questions par téléphone.

Article 10 : RESPONSABILITÉS

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours si les circonstances l'imposent. Tout participant dont la photographie a été sélectionnée accepte que celle-ci soit diffusée sur les supports de communication déjà réalisés lorsque son retrait de participation est intervenu après l'impression ou la diffusion des supports. En cas d'envoi des photos l'association Focus Nature Haut-Doubs ne peut être tenu pour responsable en cas de détérioration totale ou partielle de l'œuvre lors de son acheminement, et aussi en cas de perte du colis ou de l'enveloppe. L'association Focus Nature Haut-Doubs n'est pas tenue responsable des prix fournis par ses partenaires dans le cas où ceux-ci décideraient de se retirer du concours. Focus Nature se réserve le droit d'annuler le concours et la remise des prix sans justification. Le jury est seul habilité à accepter des images dont la conformité aux exigences du concours peut être considérée discutable. La décision du jury est finale et sans appel. Aucune mise en cause légale n'est possible. En soumettant ses images au concours, le concurrent accepte le règlement de concours ci-dessus.

Fait à Maiche, le 1^{er} février 2026

Focus Nature Haut-Doubs.